



Rupture du contrat en période d'essai juste après arrêt maladie

Par edony, le 18/05/2010 à 16:22

Bonjour,

Je viens d'apprendre la rupture de mon CDD - j'étais en période d'essai lorsque je me suis cassée un bras, ce qui m'a valu 2 semaines et demi d'arrêt. J'apprends au bout de 4 jours de mon retour dans l'entreprise que mon employeur (je suis contractuelle de la fonction publique) rompt ma période d'essai, en me disant que je ne corresponds pas à leurs attentes.

Dès le début de mon contrat, j'avais dû par ailleurs prévoir de prendre qqs jours en juin pour un événement personnel (dans l'honnêteté et la légalité la plus totale - j'ai le droit à ces 3 jours, et mon employeur a été prévenu lors de mon embauche).

On m'a bien stipulé en entretien que je ne correspondait pas à leurs attentes et que je menais "trop de projets personnels" mais que mon arrêt maladie n'avait rien à voir.

Est-ce discriminatoire, un recours est-il existant, ou la période d'essai est vraiment une zone de "non droits"? En arrêt maladie, j'ai à peine touché 50% de mon salaire, je me retrouve dans une situation financière très compliquée. Ai-je droit par ailleurs aux allocations chômage?

En vous remerciant de votre aide,